

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MOMÈRES – SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Date de la convocation : 27 mars 2024
Secrétaire de séance : M. MOULIÉ Baptiste

Présents : Mmes BERENGUEL, CHAVANON, MEDAILLON ; Mrs ROMAN, CAZENAVE, BONNET, MONIN, MOULIÉ, REYNAUD, SARRABERE, SEMMARTIN, SUBERBIE, TRIGUEROS.
Représentés : Mr GIRARDEAU par Mme BERENGUEL, Mr PELTIER par Mr CAZENAVE.

L'an deux mil vingt quatre et le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal de Momères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAN Christophe, Maire.

**FIXATION DES TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET SES
ADJOINTS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et de ses Adjointes et l'invite à délibérer.
Les taux fixés correspondent à des pourcentages du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2024 l'indice brut 1027 (indice majoré 835).
A chaque valorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux seront automatiquement augmentées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixent les taux en pourcentage de l'indice brut terminal suivants :

NOM - PRENOM	FONCTION	TAUX VOTE EN % de l'IB 1024
ROMAN Christophe	Maire	40,3
GIRARDEAU Pierre	1 ^{er} Adjoint	9
BERENGUEL Françoise	2 ^{ème} Adjointe	9
CAZENAVE Eugène	3 ^{ème} Adjoint	9
MONIN Julien	4 ^{ème} Adjoint	9

Ces indemnités mensuelles sont applicables au 02 avril 2024.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Christophe ROMAN

